

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Présent-e-s :

M.	John	Gyger	DCe	Président
M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Vice-président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau

M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
-----	-------	----------	-----	-------------

Procès-verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées », **M. John Gyger**, président, après avoir excusé l'absence de Mme S. Cathrein, ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 13 mars 2018
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1437 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017*
 - VI.2. *P-D-1438 Proposition du maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017*
 - VI.3. *P-D-1439 Crédit d'investissement de CHF 39'000 destiné à compléter l'éclairage public communal par la création de quatre sources lumineuses sur la route du Prieur à l'entrée du village de Landecy*
 - VI.4. *P-D-1440 Crédit d'étude de CHF 22'000 pour la création définitive d'une zone blanche macaron de quatre heures à Croix-de-Rozon*
 - VI.5. *P-D-1441 Crédit d'investissement de CHF 120'000 destiné à l'exécution de la première phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du Centre communal*
 - VI.6. *P-D-1442 Crédit d'investissement de 52'000 destiné à l'aménagement d'un nouvel espace de rangement pour les archives communales au rez inférieur de l'école de Compesières*
- VII. Décisions de l'AG de l'ACG du 21 mars 2018 sujettes à opposition des Conseils municipaux
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2018

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Invitation à participer à la 41^e course pédestre « À travers le coteau » qui se déroulera le samedi 28 avril 2018 à Bernex. Comme chaque année, une catégorie est réservée aux élus des communes genevoises.

2. Les EPI (Etablissements publics pour l'intégration) invitent les élus genevois au vernissage de l'exposition « Genève dans les starting-blocks », réalisée en marge des Special Olympics – National Games 2018, qui se tiendra le mercredi 16 mai à 16h30 sur la plaine de Plainpalais.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pas de communications.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé trois requêtes en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Gyger indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. Jean-Claude Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé des APA (autorisation en procédure accélérée) relatives aux déchetteries communales,
- réfléchi à un élargissement du financement, au-delà de celui de la commune de Bardonnex, du CRR (Centre de réadaptation des rapaces),
- abordé l'idée de l'élaboration d'une campagne afin de sensibiliser les habitants de la commune au tri des déchets.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- essentiellement parlé du sondage relatif aux aménagements routiers du village de Landecy et reçu M. Ch. Steiger qui a présenté une variante supplémentaire,
- discuté de la suite de l'aménagement du giratoire de Compesières,
- évoqué le resurfaçage de la route de Foliaz.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1437 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017

2. P-D-1438 Proposition du maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, dans un premier temps, propose de traiter les deux projets de délibération conjointement. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, il poursuit en expliquant que, lors du bouclage des comptes, des dépassements peuvent être constatés sur les rubriques de charges. Ceux-ci doivent être validés avant que les comptes ne soient votés. Dans le cas présent, il est constaté des charges supplémentaires pour un montant total de CHF 268'160.82. Ces dépassements sont notamment liés, pour les chiffres les plus importants, à l'augmentation de la subvention de la crèche de la Cigogne, au remplacement, en urgence, du boiler de l'appartement de la commanderie, etc.

M. A. Walder poursuit avec le projet de délibération 1438 relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2017.

Il parcourt le dossier « présentation des comptes annuels 2017 » remis à chaque membre du Conseil municipal. Il est constaté que les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 273'031.21 et qu'au cours des 10 dernières années, les résultats cumulés avoisinent les cinq millions. Se penchant plus particulièrement sur la production des impôts sur les personnes physiques, il constate une différence de CHF 400'000 entre la production nette comptabilisée et la production nette de l'exercice ; celle-ci est due aux correctifs des années précédentes. Il faut en effet compter entre quatre et cinq ans pour que le niveau d'avancement de la production soit complet. Il ajoute que l'augmentation du centime additionnel ces deux dernières années n'a pas provoqué un accroissement des revenus liés aux impôts; elle a toutefois comblé le manque à gagner si le taux avait été maintenu à 41.

M. C. Creffield remarque une baisse de la production des impôts (CHF 44'000) en dix ans malgré la variation positive du nombre d'habitants (+55).

M. G. Rana Zolana propose le renvoi en commission des deux projets de délibération.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission des finances, économie et sécurité des projets de délibération 1437 et 1438; celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix.**

3. P-D-1439 Crédit d'investissement de CHF 39'000 destiné à compléter l'éclairage public communal par la création de quatre sources lumineuses sur la route du Prieur à l'entrée du village de Landecy

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle que plusieurs habitants du village de Landecy ont interpellé la mairie au sujet de la dangerosité de la portion de route concernée. En effet, lorsque l'on s'engage sur la route du Prieur depuis la route d'Annecy, le tronçon s'étendant jusqu'à l'entrée du hameau n'est pas éclairé.

Deux événements ont accéléré le processus de décision pour la réalisation de ce projet :

- l'extension probable du réseau TPG sur la route d'Annecy,

- la demande d'autorisation de travaux de fouilles pour le renouvellement du réseau gaz sur la route du Prieur et celle de Fémé (domaine public communal) ainsi que sur les routes d'Annecy, des Hospitaliers et du Pont-de-la-Fin (DP cantonal).

La commune a saisi l'opportunité de la requête des SIG pour se coordonner avec les travaux du service du gaz et a validé l'offre des SIG pour la pose de quatre sources lumineuses.

M. Jean-Claude Marchand demande si le montant du crédit couvrira l'entier des travaux ?

M. C. Creffield répond par l'affirmative.

M. A. Walder ajoute qu'il a été demandé que des *LED* soient installées ainsi que des détecteurs qui permettraient de réduire l'intensité de la lumière si aucun mouvement n'est discerné sur le tronçon. Initialement, il aurait préféré l'installation de lumières basses spécifiquement destinées à l'éclairage de la piste cyclable ; malheureusement, les conduites à remplacer se trouvent de l'autre côté de la route du Prieur et la mise en place de grands lampadaires s'avère dès lors nécessaire.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1439.**

D – 1439 Crédit d'investissement de CHF 39'000 destiné à compléter l'éclairage public communal par la création de quatre sources lumineuses sur la route du Prieur à l'entrée du village de Landecy

Considérant,

- *la demande maintes fois exprimée par les habitants du village de Landecy d'améliorer la sécurité des piétons et des utilisateurs de la piste cyclable en double sens par l'installation de sources lumineuses sur la portion de route du Prieur, entre la route d'Annecy et l'entrée du village de Landecy,*
- *l'augmentation de la fréquentation des usagers des transports publics genevois qui empruntent le cheminement piétonnier,*
- *l'extension probable du réseau TPG sur la route d'Annecy,*
- *l'autorisation d'ouverture de fouilles, délivrée aux SIG par la commune, pour le renouvellement du réseau gaz sur la route du Prieur et celle de Fémé (DP communal) ainsi que sur les routes d'Annecy, des Hospitaliers et du Pont-de-la-Fin (DP cantonal),*
- *l'opportunité, pour la commune, de coordonner ces travaux qui prendront fin en juin 2018 avec la mise en place des dites sources lumineuses,*
- *le choix de la commune d'harmoniser les lampadaires avec ceux déjà existants dans le village de Landecy,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De réaliser les travaux d'installation de quatre sources lumineuses sur la route du Prieur.*

2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 39'000 destiné à ces travaux.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités de 2019 à 2023.*
5. *D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.*
6. *L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

4. P-D-1440 Crédit d'étude de CHF 22'000 pour la création définitive d'une zone blanche macaron de quatre heures à Croix-de-Rozon

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui explique que la commune a mandaté le bureau RGR afin de réaliser une étude permettant la mise en place d'une zone blanche macaron à Croix-de-Rozon. Il précise qu'une zone blanche à macaron permet de rallonger la durée de parking à quatre heures, cette dernière étant plus restreinte sur une zone bleue à macaron.

M. A. Krasnosselski demande si cette zone macaron sera payante et, le cas échéant, à quel prix ?

M. C. Creffield répond par l'affirmative ; sauf erreur de sa part, le prix d'un macaron s'élève à CHF 200 par année. Ce n'est malheureusement pas la commune qui encaissera cette taxe mais la Fondation des parkings.

M. G. Rana Zolana demande si le contrôle des zones sera effectué par la Fondation des parkings ou par les agents de la police municipale (APM) de Plan-les-Ouates.

M. A. Walder précise qu'il ne s'agit pour l'instant que du vote de l'étude. Toutefois, un contrôle des futures zones étant essentiel, il faudra voir si la commune de Plan-les-Ouates acceptera que ce contrôle soit fait par ses agents municipaux ou s'il sera dévolu à la Fondation des parkings. Il ajoute que cette dernière est actuellement chargée du contrôle des zones bleues plan-les-ouatiennes mais que la commune n'est pas satisfaite de ce service. Dans tous les cas, cette charge sera portée au budget 2019. Il ajoute que si le crédit d'étude présenté est voté, une nouvelle délibération devra prochainement être soumise au Conseil municipal pour la mise en place de la zone blanche macaron.

M. C. Creffield indique que si les APM de Plan-les-Ouates devaient effectuer le contrôle de la future zone, une partie des recettes serait très certainement reversée à la commune de Bardonnex ; en revanche, s'il s'agit de la Fondation des parkings, l'intégralité des recettes reviendrait à cette dernière.

M. J. Zwicky : « Que fait la Fondation des parkings avec cet argent ? »

M. A. Walder explique qu'une partie des recettes aide à la création de parkings et qu'un certain pourcentage est également reversé à l'État de Genève.

Mme S. Schrag ajoute que si le projet de liaisons L1-L2 devait se réaliser, il serait prévu que la Fondation des parkings construise des parkings au Trèfle-Blanc et au Bachet-de-Pesay.

M. A. Krasnosselski préférerait, si la zone blanche macaron était installée, que le contrôle soit fait par les APM de Plan-les-Ouates. Au moins, la commune de Bardonnex toucherait une petite rétribution.

M. A. Walder précise que ce choix impliquerait, pour la commune de Plan-les-Ouates, le recrutement de nouveaux agents et l'assurance d'une collaboration renouvelée par les communes voisines partenaires.

M. Jean-Claude Marchand demande où les macarons devront être achetés si les APM de Plan-les-Ouates sont chargés du contrôle ?

M. C. Creffield indique que la Fondation des parkings est la seule émettrice desdits macarons.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1440.**

D – 1440 Crédit d'étude de CHF 22'000 pour la création définitive d'une zone blanche macaron de quatre heures à Croix-de-Rozon

Considérant,

- *la délibération D-1322 (crédit d'étude de CHF 15'000 / 18.12.2012) destinée à examiner le stationnement des véhicules dans le village de Croix-de-Rozon,*
- *l'étude conduite par un bureau d'ingénieurs conseils et présentée à la commission des routes, travaux et emplacements communaux, en séance du 16 décembre 2013,*
- *la délibération D-1356 (crédit supplémentaire d'investissement de CHF 10'000 / 14.10.2014) destinée à régler la durée de stationnement dans le village de Croix-de-Rozon,*
- *la nécessité d'actualiser cette étude de stationnement eu égard à l'évolution de la politique de stationnement des communes voisines (Troinex, Plan-les-Ouates et Collonges-sous-Salève) depuis 2014 et à l'offre de stationnement de places publiques réduite par une privatisation de nombreuses places sur la route d'Annecy en été 2017,*
- *la suite favorable donnée par la direction générale des transports (DGT) à la demande de la commune pour poursuivre les démarches quant à la réalisation d'une zone macaron dans le village de Croix-de-Rozon,*
- *la détermination de la commune de valider par cette étude le périmètre clairement défini et soumis à la DGT de la zone macaron et des ayants droit,*
- *l'élaboration du dossier de requête en autorisation de construire pour cet objet ainsi que le chiffrage permettant l'ouverture d'un crédit d'investissement pour sa réalisation,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder à une étude pour la création définitive d'une zone blanche macaron de quatre heures à Croix-de-Rozon.
2. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 22'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de cette étude.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents, soit par 14 voix pour, (M. M. Goldschmid étant momentanément sorti de la salle).

5. P-D-1441 Crédit d'investissement de CHF 120'000 destiné à l'exécution de la première phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du Centre communal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, bien que sans nouvelles de l'entrée en vigueur de la modification de zone et de la validation du plan de site de Compesières, indique que la mairie souhaiterait avancer sur ce projet. Plutôt que de présenter une délibération pour l'organisation d'un concours d'architectes, il a été préféré, dans un premier temps, de se limiter à la préparation du dossier en vue de l'organisation dudit concours. Celui-ci conduira à un projet, une demande d'autorisation puis à la mise en route d'un chantier une fois le tout validé.

Il ajoute que le règlement sur la construction des écoles sera prochainement révisé, aussi est-il intéressant d'entamer le projet avant l'entrée en force de la nouvelle mouture qui sera plus exigeante en termes d'équipement et d'espace.

M. A. Walder a essayé de calculer le nombre d'élèves que les constructions à Croix-de-Rozon pourraient apporter dans les prochaines années. Sur quatre ou cinq ans, il arrive à une soixantaine d'élèves. Il faut bien sûr également prendre en compte les élèves qui, poursuivant leur scolarité au cycle d'orientation, quitteront l'établissement.

A ce sujet, il est possible qu'une nouvelle estimation soit demandée au SRED (Service de la recherche en éducation) du DIP (Département de l'instruction publique), celle en notre possession portant sur la période 2013-2016.

Mme M. Barrillier demande quels types de travaux seront réalisés avec le crédit proposé ?

M. A. Walder indique qu'il s'agit de faire un descriptif des éléments souhaités pour la nouvelle école qui servira de base de travail aux architectes qui participeront au concours. Un jury, formé spécifiquement, étudiera les projets rendus et établira un classement. Ceci permettra à la commune de Bardonnex de poursuivre en mandatant un architecte pour la réalisation du bâtiment.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1441.**

D – 1441 Crédit d'investissement de CHF 120'000 destiné à l'exécution de la première phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du Centre communal

Considérant,

- *la volonté maintes fois exprimée, depuis 1995, de construire une nouvelle école,*

- *les prévisions scolaires, à la hausse, et les nombreux projets de construction de logements sur la commune,*
- *la détermination d'améliorer les conditions d'accueil et de satisfaire aux exigences du Département de l'instruction publique en termes de locaux,*
- *l'opportunité de réaliser cette construction proche du Centre communal, sur la parcelle 13'852 de la commune de Bardonnex,*
- *le déplacement des élèves rendu possible par cette construction, permettant ainsi de libérer le site historique de Compesières de nombreux bâtiments provisoires et de le réhabiliter,*
- *les déclassements prévus aux abords du Centre communal,*
- *les synergies entre ce nouveau groupe scolaire et le Centre communal,*
- *l'opportunité de maintenir une cohésion communale avec un seul lieu d'accueil pour les classes primaires,*
- *l'exposé des motifs,*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder à l'exécution de la première phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du Centre communal.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 120'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2019 à 2048.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

6. P-D-1442 Crédit d'investissement de CHF 52'000 destiné à l'aménagement d'un nouvel espace de rangement pour les archives communales au rez inférieur de l'école de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui explique qu'une partie des archives, les plus récentes, est actuellement stockée dans l'espace dévolu, dans un avenir proche, à la réalisation d'un nouveau groupe scolaire (selon la délibération votée lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier dernier). Dans le local attenant, où se trouvait préalablement la citerne à mazout, se trouvent les archives, plus anciennes, des communes de Bardonnex et Compesières. Celui-ci, traversé par de nombreux tuyaux, n'est pas totalement satisfaisant en matière de sécurité.

Un espace de 21 m², situé au sous-sol de l'école 1900, jusqu'alors encombré de matériel scolaire et sous-exploité, respecterait, une fois vidé et rénové, les conditions auxquelles doit satisfaire un local d'archives. Plus haut de plafond et mieux proportionné, il permettrait l'installation de *Compactus* et une mise en place définitive des documents historiques.

M. G. Rana Zolana demande s'il s'agit essentiellement d'archives papier ou numérisées ?

M. A. Walder indique qu'il s'agit essentiellement de papiers. Il ajoute que la numérisation est facile d'accès mais que sa relecture n'est pas garantie au fil des ans. Le meilleur support technique est le microfilm qui s'abîme très peu. De nos jours, une grande quantité de documents est stockée sur disques durs mais, dans le même ordre d'idée, il n'est pas certain que ceux-ci restent consultables dans un avenir lointain.

M. A. Krasnosselski ajoute que l'archiviste, M. Paul Despraz, a déjà effectué un certain nombre de numérisations. Il s'agit toutefois d'une sélection particulière de documents et à petite échelle.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1442.**

D – 1442 Crédit d'investissement de CHF 52'000 destiné à l'aménagement d'un nouvel espace de rangement pour les archives communales au rez inférieur de l'école de Compesières

Considérant,

- *la réalisation prochaine d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie (D-1431 / 30.01.2018), qui va réduire l'espace dévolu aux archives,*
- *la capacité de stockage du local actuel des archives, qui arrive à saturation,*
- *les carences de ce local en termes de sécurité, feu et dégâts d'eau,*
- *l'opportunité de récupérer un espace situé au rez inférieur de l'école de Compesières répondant en tous points aux directives cantonales,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux d'aménagement d'un nouvel espace de rangement pour les archives communales au rez inférieur de l'école de Compesières.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 52'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2019 à 2028.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

VII DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 21 MARS 2018 SUJETTES À OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président se réfère aux documents envoyés par l'association des communes genevoises (ACG) relatifs à la séance tenue le 21 mars 2018. Durant cette dernière, l'assemblée s'est prononcée favorablement, à la demande de la Ville de Genève, au financement, par le biais du FI, d'une subvention de CHF 20'000 destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA). Il est à noter que la ville de Genève subventionne ces journées pour un montant de CHF 90'000, la ville de Carouge pour CHF 3'000 et le DIP (Département de l'instruction publique) pour CHF 30'000.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Challenge Hockey des élus genevois

Suite à la dernière séance du Conseil municipal, **M. B. Gaud** a souhaité s'inscrire à la deuxième édition du Challenge Hockey des élus genevois. Malheureusement, il n'a pu participer faute de places disponibles. Si cela est possible, il souhaiterait, l'an prochain, recevoir l'information plus tôt.

2. Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL)

Habitant un logement dans un appartement de la FCBL, **M. M. Goldschmid** remarque un certain gaspillage électrique, les corridors et divers lieux non régulièrement occupés restant perpétuellement allumés. Il propose que des détecteurs de présence ou des minuteurs soient installés.

Sauf erreur de sa part, **Mme B. Guex-Crosier**, l'informe que l'éclairage des parties communes de tous les immeubles de la FCBL est en *eco21 (actions visant à réduire la consommation électrique des installations d'éclairage)*. Ceci signifie que l'éclairage fonctionne à 10% de sa capacité mais que la luminosité augmente à la détection d'une présence ou d'un mouvement. Il est aussi possible que certains locaux soient sous minuteur. Dans tous les cas, elle demandera à la régie de venir vérifier l'efficacité du système.

M. M. Goldschmid n'a pas l'impression d'avoir remarqué une variation de l'intensité de la lumière mais il restera attentif à cela. Il ajoute qu'il s'est déjà adressé à la régie qui ne lui a pas encore rendu réponse.

3. Landecy – aménagement de mesures de ralentissement

M. Jean-Claude Marchand demande si la mairie envisage de faire une communication au sujet des interférences qui ont contrarié le sondage relatif aux aménagements de la route du Prieur ?

M. C. Creffield l'informe qu'un rapport de commission, public, sera prochainement rédigé et remis aux membres du Conseil municipal.

4. Banderoles – giratoire de Compesières

La saison des festivités communales approchant, **Mme S. Schrag** demande quand il sera à nouveau possible de fixer des banderoles sur le poteau central du giratoire de Compesières ?

Selon **M. C. Creffield**, toutes les pièces nécessaires à la réparation des fixations ont été réceptionnées. Il vérifiera si tel est bien le cas et s'assurera de la mise en place desdites banderoles.

Présidente de Festiverbant dont le premier événement se déroulera au mois de mai, elle espère, après six mois d'absence, que des étendards flotteront, d'ici là, à nouveau au vent.

Le lieu étant très exposé et le système de fixation fragile, il est possible, selon **M. A. Walder**, que la mise en place ait été reportée dans l'attente d'une météo plus clémente.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	10.04.18		Fin de séance du CM
	Bâtiments et école	07.05.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	02.05.18	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	19.04.18	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	16.04.18	18h30	Hangar <i>Despraz</i> , ch. de la Moëtte
	Sociale et culture	25.04.18	17h00 18h00	Rencontre avec les jeunes Salle des commissions
	Bureau	26.04.18	18h30	Mairie
	Conseil municipal	08.05.18	20h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	09.06.18		organisée par MM. B. Boymond et L. Lavarini
	Sortie des aînés	22.09.18		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h05.

John Gyger, président

Genève, le 15 avril 2018/fb